

PRÉSENTATION BUDGET 2023 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025



MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAISE

PRÉPARÉ PAR :

MME SYLVIE LAVOIE

DIRECTRICE GÉNÉRALE

1

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

- Discours du maire
- Politique de subvention aux associations
- Sommaire du rôle d'évaluation
- Quote-part d'agglomération (explications)
- Sommaire du rôle d'évaluation (explications)
- Budget de la municipalité de La Bostonnaise
- Programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025
- Période de questions
- Fin de la présentation et adoption du budget 2023

2

POLITIQUE DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Politique de subvention aux associations pour l'entretien de chemins privés modifiée le 11 décembre 2018 sous le numéro 2018-12-04

Objectif : En guise de compensation pour services municipaux réduits, la Municipalité offre aux associations une subvention qui devra servir pour la protection de l'environnement et l'amélioration de leurs biens collectifs, comme l'entretien des chemins privés (non municipalisés).

Conditions d'admissibilité :

- Enregistrée au Registre des entreprises du Québec en vertu de la troisième partie de la loi sur les compagnies (organisme sans but lucratif) et en règle avec l'inspecteur général des institutions financières.
- Association concernant un regroupement de citoyens sur le territoire de la municipalité de La Bostonnais et reconnue par le conseil municipal.
- Produire annuellement avant le 31 octobre de chaque année financière, une demande avec la liste des membres de l'Association, leur numéro de matricule et l'attestation de l'enregistrement de l'Association.

3

SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION ET DE LA RICHESSE FONCIÈRE

Année 2022		Année 2023	
Résidentiel :	45 907 359.00 \$	Résidentiel :	46 676 559\$
Commercial :	10 105 941.00 \$	Commercial :	10 256 241\$
	56 013 300.00 \$		56 932 800.00 \$
Une augmentation de : 919 500.00 \$			

4

À PARTIR DE QUELLES DONNÉES EST CALCULÉ NOTRE CONTRIBUTION À L'AGGLOMÉRATION

C'est quoi :

La richesse foncière uniformisée (RFU) permet de mesurer et de comparer la capacité des municipalités à générer des revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes. Elle peut servir au partage des dépenses des organismes intermunicipaux tels que les régies intermunicipales et les conseils intermunicipaux de transport. Elle peut aussi être utilisée comme base de répartition par les municipalités régionales de comté. Elle est un élément important dans le calcul du potentiel fiscal qui sert à la répartition des dépenses des communautés métropolitaines ou agglomération.

Rôle précédent et courant : les rôles courant et précédent proviennent des rôles déposés par la municipalité ou par l'agglomération pour la municipalité

Valeur au rôle : la valeur au rôle est déterminée par la municipalité ou l'agglomération. La valeur au rôle précédent est celle effective au 31 décembre de la dernière année de ce rôle et la valeur au rôle courant est celle effective au 1^{er} juillet.

Valeur uniformisée : la valeur uniformisée est le résultat de la valeur au rôle multipliée par le facteur d'uniformisation. Ce facteur est déterminé par le ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec pour rendre comparables toutes les évaluations municipales.

5

EXEMPLE D'UN IMMEUBLE DONT LA VALEUR AUGMENTE AU 1^{ER} JANVIER

Immeuble dont la valeur augmente au 1 ^{er} janvier				
	Valeur du rôle	Facteur d'uniformisation	Valeur uniformisée	
Valeur du rôle précédent	100 000 \$	1.1	110 000 \$	
Valeur du rôle courant	140 000 \$	1.1071	155 000 \$	
	Variation de la valeur uniformisée		45 000 \$	
Période	Étalement de la variation de la valeur uniformisée			Valeur ajustée
2020-2021	1/3 de la variation		15 000 \$	125 000.00 \$
2021-2022	2/3 de la variation		30 000 \$	140 000.00 \$
2022-2023	3/3 de la variation		45 000 \$	155 000.00 \$
Cet exemple s'applique si aucun certificat (modification) n'a été émis entre le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet. Le cas échéant, la valeur uniformisée au rôle courant et la valeur ajustée tiennent compte des certificats (modifications)				

6

EXEMPLE DONT LA VALEUR BAISSÉ AU 1^{ER} JANVIER

Immeuble dont la valeur baisse au 1 ^{er} janvier				
	Valeur du rôle	Facteur d'uniformisation	Valeur uniformisée	
Valeur du rôle précédent	100 000 \$	1.1	110 000 \$	
Valeur du rôle courant	58 700 \$	1.1071	65 000 \$	
	Variation de la valeur uniformisée		(45 000) \$	
Période	Étalement de la variation de la valeur uniformisée			Valeur ajustée
2020-2021	1/3 de la variation		(15 000.00) \$	125 000.00 \$
2021-2022	2/3 de la variation		(30 000.00) \$	140 000.00 \$
2022-2023	3/3 de la variation		(45 000.00) \$	155 000.00 \$
Cet exemple s'applique si aucun certificat (modification) n'a été émis entre le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet. Le cas échéant, la valeur uniformisée au rôle courant et la valeur ajustée tiennent compte des certificats (modifications)				

7

RICHESSÉ FONCIÈRE UNIFORMISÉE

	Valeur au rôle non uniformisée	Facteur d'équivalence	Richesse uniformisée	Poides relatif %		
				2023	2022	Écart %
La Tuque	1 179 230 293.00 \$	1.18	1 391 491 746.00 \$	89.71%	90.65%	-0.94%
La Bostonnais	57 241 670.00 \$	1.35	77 411 255.00 \$	4.99%	4.16%	0.83%
Lac-Édouard	68 453 900.00 \$	1.2	82 144 680.00 \$	5.19%	5.19%	0.11%
Agglomération	1 305 025 863.00 \$	1.19	1 551 047 681.00 \$	100%		

8

ÉCARTS QUOTE-PART 2022-2023

ÉCARTS QUOTE-PART 2022-2023							
		LA BOSTONNAIS			LAC-ÉDOUARD		
		2022	2023	ÉCART	2022	2023	ÉCART
budget de fonctionnement pour compétences d'agglomération	Note 1	117 554 \$	150 524 \$	32 970 \$	146 650 \$	159 728 \$	13 078 \$
Équipement d'intérêt collectif							
Complexe culturel Félix-Leclerc & aéroport	Note 2	18 726 \$	24 139 \$	5 413 \$	23 360 \$	25 615 \$	2 255 \$
Bibliothèque		8 036 \$	9 851 \$	1 815 \$	- \$	- \$	- \$
Centre social		1 365 \$	1 923 \$	558 \$	- \$	- \$	- \$
Parc des Chutes & événements	Note 3	10 119 \$	15 516 \$	5 397 \$	12 623 \$	16 464 \$	3 841 \$
Ski & colisée	Note 4	31 784 \$	41 750 \$	9 966 \$	- \$	- \$	- \$
Augmentation de la quote-part à l'agglomération				56 119 \$			
Impact de la hausse au 100 \$ d'évaluation				0,099			0,028
Valeur d'un immeuble de 100 000 \$				98,63 \$			28,01 \$

9

NOTES ÉCARTS QUOTE-PART 2022-2023

Note 1 :

Hausse au budget général de 6 % et hausse du budget aggro de 7 %. Une légère hausse de l'importance de la valeur foncière des municipalités liées à l'intérieur de l'agglomération.

- ❖ Cour municipale
 - ✓ Augmentation du salaire de la juge selon les exigences de la loi;
 - ✓ Logiciel de la cour municipale avait été absorbé par ville de La Tuque dans les années antérieures, facture détaillée depuis 2022;
 - ✓ Diminution des revenus attendus de contravention basé sur le réel historique.
- ❖ Logement social
 - ✓ Hausse des déficits budgétaires attendus de l'OMH et Renaissance.
- ❖ Évaluation foncière
 - ✓ Hausse du montant à déposer dans la réserve de l'évaluation.
- ❖ Aménagement du territoire et géomatique
 - ✓ Hausse des dépenses pour des actions prévues au plan de développement des zones agricoles.

Note 2 :

Aéroport

Financement d'une autre partie du règlement d'emprunt 733-202 en 2022, donc début paiement en 2023.

Note 3

❖ Événements

- ✓ Augmentation du coût des artistes et sonorisation lors d'événements.

❖ Parc des chutes

- ✓ Réparation majeure sur l'escalier de la chute.

Note 4

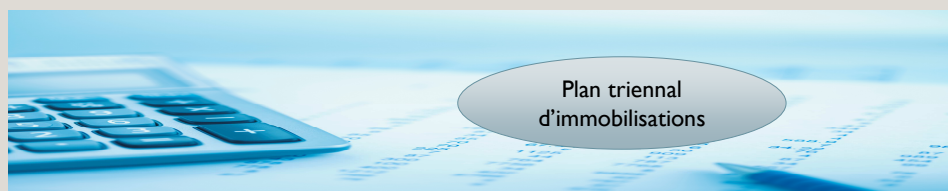
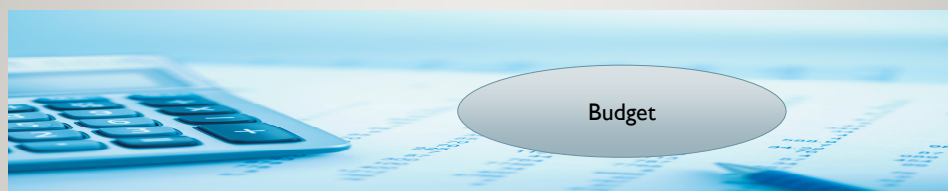
- ❖ Bonification du centre de ski en raison de l'exploitation 12 mois par année.

10

AUGMENTATION DES TAXES DES MUNICIPALITÉS SEMBLABLES À LA BOSTONNAIS

Municipalités	Augmentation
Lac-Édouard	5.5 %
Saint-Boniface	15 %
Grosses-Roches	14 à 18 %
St-Édouard-de-Maskinongé	15 %
Batiscan	10 %

13



14

